

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 15 décembre 2023

Protection de l'enfance

L'objectif de 150 nouvelles places atteint en 2024

Le Département poursuit la mise en œuvre de son plan pour renforcer la protection de l'enfance. L'objectif de créer 150 places d'accueil sera atteint en 2024 : 3 maisonnées de 6 places et un village d'enfants de 24 places s'ajouteront d'ici la fin du premier semestre aux 103 places déjà ouvertes depuis 2021.

Le Département privilégie des maisonnées et villages d'enfants qui offrent un cadre d'accueil apaisé et familial. Les nouvelles implantations répondent également à une meilleure répartition sur tout le territoire, afin d'accueillir les enfants au plus près de leur lieu de vie et de maintenir leurs liens habituels (fratries, écoles, visites familiales...).

Les ouvertures prévues au premier semestre 2024 : 42 places

Deux nouvelles maisonnées de 6 places ouvriront en décembre 2023 dans l'Orléanais : à Olivet (Groupe SOS) et pour l'accueil d'urgence (extension de la Maison de l'Enfance). Une troisième maisonnée gérée par la Fondation Val de Loire s'installera début 2024 sur un site à définir.

Appel à projet pour un village d'enfants dans l'ouest du Loiret : la candidature d'Action Enfance à l'appel à projet lancé par le Département pour la création de 48 places d'accueil en villages d'enfants sur l'ouest du Département a été retenue et va aboutir à l'ouverture **de 24 premières places à compter de février 2024** (recours à la location de maisons dans l'attente de la construction du village). Les autres places ouvriront sur le second semestre 2024.

103 places ont été créées entre avril 2021 et décembre 2023 :

1. Extensions de la Maison de l'Enfance : 32 places

- Amilly : ouverture de la villa Rolland en avril 2021 pour l'accueil de 10 enfants puis ouverture de l'extension de la Villa Rolland (unité Mimosa) pour 10 nouvelles places inaugurée le 6 avril 2023
- Ouverture de 2 maisonnées de 6 places chacune, l'une sur Amilly, l'autre sur Cepoy.

2. Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et Lieux de vie (LVA) : 71 places

La création de nouvelles places s'est opérée sur 3 types d'accueil :

- En villages d'enfants (33 places) : dans un premier temps la Fondation Action Enfance a eu avec recours à des maisonnées qui seront regroupées dans un second village d'enfants à Tigy (démarrage des travaux début 2024).
- En lieux de vie (14 places) : ouverture de 3 lieux de vie l'un sur Saint-Jean-le-Blanc, l'un sur Vimory et le dernier sur Courtenay près de Montargis.
- Extension de MECS existantes sous forme de maisonnées de 6 places (30 places)
 - Fondation Val de Loire : 2 x 6 places à Saint-Jean-de-la-Ruelle et Boulay-les-Barres
 - Le Mouteau-Groupe SOS : 2 x 6 places à Orléans La Source, la Bolière.

Les projets à l'étude

- Lancement début d'année 2024 d'un second appel à projet pour la création d'une structure double habilitation Département/Protection judiciaires de la jeunesse (avec un conventionnement ARS) qui comprendra 12 places d'hébergement et une équipe mobile pouvant suivre 36 jeunes au sein de leur lieu de vie.
- Lancement d'un appel à projet pour la création d'une structure de 6 places destinée à accueillir les auteurs de violence sexuelle âgés de moins de 13 ans et une équipe mobile pouvant suivre 36 jeunes victimes ou auteurs de violence sexuelle.
- Réflexion en cours pour l'installation de deux structures de 20 places chacune pour l'accueil de mineurs confiés porteurs de handicap
- Instruction de 2 dossiers de demande de création de lieux de vie et d'accueil.

Le Département présentait en octobre 2021 son plan pour la protection de l'enfance et sa démarche qualité visant ses services et ceux qu'il finance.

L'assemblée départementale initiait également une mission transpartisane d'information et d'évaluation de la protection de l'enfance, présidée par Florence Galzin, qui a élaboré à l'issue de ses travaux 51 recommandations. Les deux tiers sont effectives ou en voie de réalisation : amélioration des conditions d'exercice du métier d'assistant familial, recrutements et créations de places d'accueil d'urgence, nouveau village d'enfants, généralisation de l'accompagnement avant et après la majorité pour éviter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance, bourses étudiantes et accueil d'apprentis pour inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers du social.

Le Département agit également sur le volet de la prévention dès la petite enfance grâce à la Protection Maternelle et Infantile et à une unité dédiée à la prévention socio-éducative. Des actions innovantes pour soutenir les familles fragilisées et consolider l'exercice des fonctions parentales sont mises en œuvre (séjours familiaux, appui éducatif et conseils, création de relais parentaux, sensibilisation aux polluants environnementaux...).

➔ **73 M€ ont été consacrés en 2023 à la protection de l'enfance**

Attractivité : le Département revalorise le métier d'assistant familial

Les assistants familiaux sont une réponse essentielle à la prise en charge des enfants confiés au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Au 31 décembre 2022, **292 familles d'accueil** accueillait à leur domicile 546 enfants dans le Loiret.

Le Département a adopté en juin 2023 une rémunération incitative (+13% à 17% selon le nombre d'enfants accueillis) pour les assistants familiaux et des évolutions dans l'exercice de leur métier : temps de repos mensuel, possibilité d'exercer une activité professionnelle parallèle. Ces mesures sont l'aboutissement d'un travail de fond mené depuis plusieurs années sur la place des familles d'accueil, leur rôle, leurs conditions d'emploi et leur statut.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr